



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028

LE GRAND RASSEMBLEMENT DE L'ESTUAIRE SKIPPERS ET ENTREPRISES

5 JUILLET 2025

Plan d'eau : estuaire de la Seine

AO : Cercle Nautique Honfleurais (CNH)

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante : affichage pavillon **L** et appel sur le canal VHF **6**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la page « **25ème régata du Grand Rassemblement de l'Estuaire** » du site internet du CNH : <https://www.cnh-honfleur.fr/25eme-regata-du-grand-rassemblement-de-lestuaire/>
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **6** et par le groupe WhatsApp « **Régatiers GR25** ».

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **fixer le cagnard publicitaire** fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, sur les filières à **l'arrière tribord** du bateau.

5. **SIGNAUX FAITS À TERRE**

5.1 Il n'y a pas de signaux faits à terre.

6. **PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Une ou deux courses de type côtier et/ou banane pour toutes les flottes sont prévues.

Vendredi 4 juillet

15h00 à 18h00 : accueil et permanence du PC course au local du CNH à Honfleur

18h00 : clôture des inscriptions

Samedi 5 juillet

10h30 : mise à disposition du comité de course

17h00 : fermeture de ligne

19h00 : résultats et remise des prix sur l'esplanade du sas éclusé

Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météo et communiqué par avenant sur le site : <https://www.cnh-honfleur.fr/25eme-regate-du-grand-rassemblement-de-lestuaire/> et sur le groupe WhatsApp « Régatiers GR25 ».

Emargement sur l'eau : les bateaux devront passer derrière le bateau du comité de course afin de se faire pointer.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. **PAVILLONS DE CLASSE**

En course chaque bateau arborera dans son pataras un pavillon en fonction de son groupe de départ.

Ils sont définis comme suit :

Flotte 1 : monocoques dont le rating brut est inférieur ou égal à 20

= Pavillon C



Flotte 2 : monocoques dont le rating brut est supérieur à 20

= Pavillon N



Flotte 3 : monocoques de sport légers (7.5 et J80)

= Pavillon du CNH



La flotte 4 (multicoques) sera incorporée aux flottes 1 ou 2 en fonction du nombre d'inscrits et de rating.

Ceci sera précisé par avenant au plus tard le samedi 5 juillet.

Les pavillons seront utilisés en tant que « SIGNAUX D'AVERTISSEMENT »

8. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont une flamme numérique.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Parcours	Changement de parcours	Arrivée
<i>Bouée conique orange</i>	<i>Bouée conique jaune</i>	<i>Bouées du balisage</i>	<i>Bouée crayon rouge</i>	<i>Bouée conique jaune</i>

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord. Le départ sera donné en application de la règle RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal du départ.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Fermeture de ligne à 17h00 quel que soit le nombre de concurrents l'ayant franchie.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux du CNH ainsi que sur le site internet du CNH à la page : <https://www.cnh-honfleur.fr/25eme-regate-du-grand-rassemblement-de-lestuaire/>
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du CNH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Au moins une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à 18 heures le 4 juillet 2025.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) par VHF canal 6 sera mis en place.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF.
- 19.3 Le canal VHF canal 6 de sécurité est celui utilisé pour la communication en course. Lors du passage du sas-écluse Honfleur, les concurrents doivent se connecter sur la VHF canal 17. Lors du passage du chenal de Rouen entre la bouée N°5 et Amfard SW et pendant toute la navigation jusqu'à Honfleur, les concurrents doivent veiller sur la **VHF canal 73**
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du CNH.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNH.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être déposés par les équipages dans les conteneurs à déchets conformément aux consignes de tri.

28. PRIX

Un classement général sera pratiqué en individuel pour tous les bateaux courant pour le compte d'un sponsor ou pour leur propre compte.

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque flotte.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Horaire des marées :

Vendredi 4 juillet

Le Havre	PM 5h54	BM 12h37	PM 18h33	Coeff39
----------	---------	----------	----------	---------

Samedi 5 juillet

Le Havre	PM 6h55	BM 13h35	PM 19h33	Coeff 38
----------	---------	----------	----------	----------

Ouverture du sas Honfleur (Tél 02 31 98 72 82 – VHF Canal 17) :

Vendredi 4 juillet :	Ouverture : 17h03	Fermeture : 18h33
----------------------	-------------------	-------------------

Samedi 5 juillet :	Ouverture : 18h03	Fermeture : 19h33
--------------------	-------------------	-------------------

Gratuité des places d'amarrage pour les participants du mercredi 2 juillet au mercredi 9 juillet 2025 à Honfleur.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course :

Didier LEGRIX

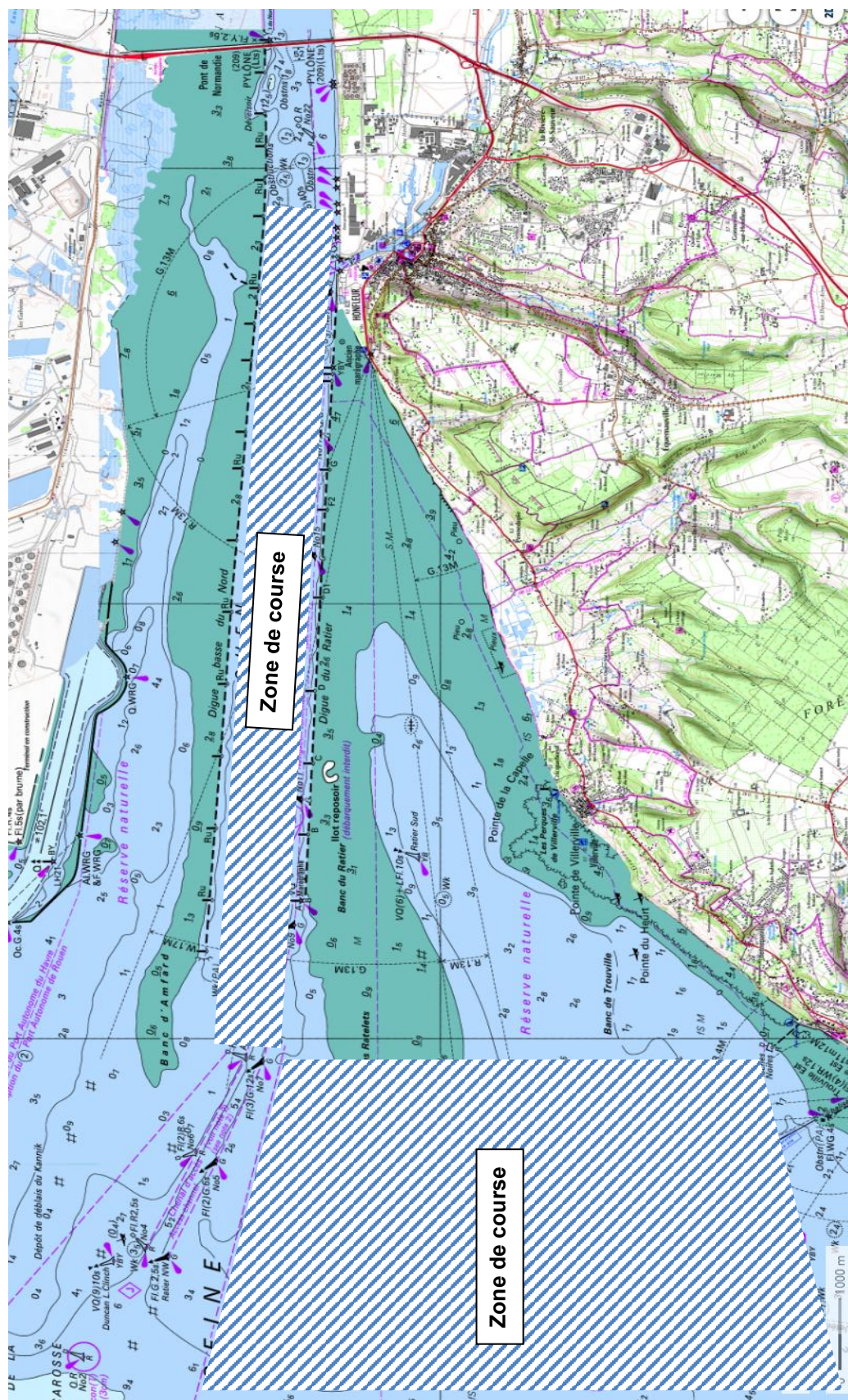
Président du jury :

Patrick VILLETTE

Comité de course adjoint :

Arnaud DUPONT

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS (CF AVENANT)

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux bouées à contourner